

l'ordre de 2 millions de dollars, somme qui doit pouvoir s'inscrire dans les prévisions budgétaires de la plupart des pays qui prévoient de jouer un rôle dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous espérons par conséquent que la facilité de mise au point de cette installation polyvalente intéressera d'autres pays soucieux de mettre au point un équipement de télédétection.

Le Canada continue de participer au programme de satellites expérimentaux aéronautiques, destiné à améliorer le contrôle de la circulation aérienne au-dessus des océans. Nous prenons part également aux négociations en vue de l'établissement d'un système international de satellites maritimes.

Je voudrais maintenant parler du rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique que la Commission examine. Nous avons été encouragés par les progrès réalisés l'année dernière, mais restons préoccupés par le nombre de questions importantes qui ne sont pas encore résolues.

Nous sommes heureux de noter qu'un accord a été atteint sur l'élaboration des neuf principes appelés à régir la télévision directe par satellites. Mais il reste encore beaucoup à faire, et à notre avis ce travail doit être fait sans tarder. Comme nous l'avons dit à la dix-neuvième session du Comité de l'espace extra-atmosphérique en juin dernier, il y a un risque que nos efforts pour établir un ensemble de principes cohérents et pratiques ne soient débordés par l'évolution rapide de la technique dans ce domaine; le risque que nous en soyons toujours à débattre alors que les transmissions télévisées par satellites seront déjà reçues directement dans les foyers ou par les récepteurs communautaires. Si ces activités de diffusion ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un régime juridique international concerté, ou si ces activités ont lieu sans l'assentiment de l'État intéressé et sans tenir dûment compte des besoins sociaux et culturels de celui-ci, il aura été créé une nouvelle source de controverse et de conflit potentiel s'ajoutant à ceux que nous avons déjà sur terre.

Afin de dégager les mesures positives que l'Assemblée générale des Nations Unies peut prendre avant la création de systèmes de diffusion opérationnels, il importe que nous nous efforcions de parvenir au plus tôt à un accord sur un ensemble complet de principes, y compris ceux qui concernent les questions en suspens, mais essentielles, de coopération, de participation et d'accord ou consentement mutuel. Selon nous, les propositions Canada-Suède, déposées pour la première fois en 1973 constituent une base solide pour un cadre juridique qui donnerait aux États les moyens de réglementer leurs systèmes de communications tout en garantissant le plus libre échange possible d'informations.

Le projet de résolution dont le Canada sera coauteur à la présente session charge le Sous-Comité juridique d'examiner en priorité l'élaboration d'un ensemble de principes appelés à régir la diffusion télévisée directe et nous ferons de notre mieux pour jouer un rôle constructif au cours de ces délibérations.

Je voudrais maintenant passer à un autre domaine qui intéresse au plus haut point le Canada, la téléobservation. A la dernière session du Sous-Comité juridique cinq éléments communs qui avaient été précédemment dégagés sont devenus des projets de principes et l'accord a pu se faire sur trois autres éléments communs. Ce travail constitue une base solide et permettra au Sous-Comité juridique de continuer son travail de rédaction.

A la dernière session du Comité de l'espace extra-atmosphérique, ma délégation a parlé d'un certain nombre de projets de principes que nous avons présentés au Sous-Comité juridique. A notre avis, ces principes contiennent les conceptions nécessaires à l'adoption d'un cadre juridique propre à garantir les intérêts nationaux sans faire obstacle à une utilisation maximale, entreprise en coopération, des techniques de téléobservation en bref, d'un régime équilibré qui serait une incitation à la prudence sans être contraignant.

Ma délégation se plaît à noter que, d'une manière générale, on reconnaît de plus en plus la nécessité d'envisager avec soin l'idée de réunir une conférence des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes convaincus qu'une étude détaillée et équilibrée du Secrétariat portant sur toutes les questions que poserait la réunion de cette conférence permettra au Sous-Comité scientifique et technique, d'accorder à la question l'examen qu'elle mérite lors de sa prochaine session.